



Communiqué de presse

La secrétaire d'État, Emmanuelle Wargon, ouvre la saison estivale des refuges, en mode COVID-19, à Rosuel (Peisey-Nancroix)

Mercredi 3 juin, la secrétaire d'État Emmanuelle Wargon, chargée par le Gouvernement de la réouverture de la montagne et des refuges dans le contexte du Covid-19, s'est rendue dans le Parc national de la Vanoise, au refuge de Rosuel (Peisey-Nancroix).



Lors d'une **rencontre en Préfecture à Chambéry en matinée**, accueillie par le Préfet de la Savoie, nommé par la secrétaire d'État pour coordonner la réouverture de la montagne, Emmanuelle Wargon a :

- pris connaissance de la **méthode** qui a prévalu, dans ce temps extrêmement court, pour construire un cadre applicable à tous permettant la rédaction d'un protocole sanitaire d'ouverture des refuges
- rappelé l'importance de la **responsabilisation des visiteurs**, pour qu'ils soient acteurs de leur santé et de celle de leurs proches. Cela conduira à la signature par les usagers d'une charte d'engagement au moment de la réservation, obligatoire de leur nuitée
- écouté les **propriétaires**, les **guides**, pour lesquels les **refuges** sont **incontournables** afin d'organiser leur activité
- entendu l'**enjeu fort que constituait cette réouverture**, largement soutenue par le Département, en particulier par Vincent Rolland, Président de Savoie Mont Blanc Tourisme
- annoncé, en tant que ministre de tutelle des parcs nationaux, la **suppression de la part fixe des redevances** dues par les gardiens de refuges de parcs nationaux, décision qui va dans le sens d'une sollicitation conjointe des parcs nationaux de Vanoise, Écrins et Pyrénées

Les refuges, soit plus d'une trentaine en cœur de Parc national de la Vanoise, dont 16 gérés par l'établissement, constituent des **maillons essentiels de l'économie touristique estivale locale**. Cette offre d'hébergement en altitude conditionne notamment toute l'activité des guides et des accompagnateurs en montagne. Le modèle économique de ces refuges est cependant fragile, du fait de saisons courtes et de contraintes très fortes liées à l'isolement pour l'approvisionnement, l'énergie, la gestion des déchets et de l'eau...



Les refuges du Parc national de la Vanoise font l'objet depuis plusieurs années d'une **politique de modernisation** ambitieuse, tant sur le plan de la qualité de l'accueil et du confort des bâtiments que sur le plan de leur gestion environnementale. Un investissement dans la durée qui permet aujourd'hui de faire de ces hébergements d'altitude des **lieux forts de partage et sensibilisation** de tous les publics à la **protection de la biodiversité**.

Pouvoir **les ouvrir le plus tôt possible** dans le cadre du déconfinement représentait donc un enjeu majeur. Le Parc national de la Vanoise a engagé dès mi-avril, un **important travail de concertation**, via un forum, pour définir avec ses gardiens de refuge toutes les mesures concrètes pour pouvoir accueillir le public dans des conditions à la hauteur des exigences, face au Covid-19.

Un **travail piloté par le préfet coordonnateur**, qui a également été largement partagé et **enrichi avec les partenaires** : FFCAM, autres propriétaires, syndicat des gardiens de refuge, aboutissant à un cadre général fixant les grands principes et une déclinaison :

- via un protocole sanitaire, coconstruit par les gardiens et les propriétaires, et validés par les communes,
- et une charte de l'utilisateur, permettant de responsabiliser le visiteur.

Mercredi **3 juin, au refuge de Rosuel**, à Peisey-Nancroix, Emmanuelle Wargon a pu constater la bonne mise en œuvre de ces mesures d'adaptation, où tout a été pensé pour la **sécurité sanitaire des visiteurs et du personnel**, en conservant au maximum **l'esprit de convivialité propre aux refuges**.

Une **partie du protocole est commun à tous les refuges**, avec notamment la mise en place de marquages de distance au sol, d'aleses plastifiées, du système de réservation qui invite à signer une charte du randonneur avant la réservation, et **chaque refuge a ensuite adapté les mesures** aux spécificités de son bâtiment.

Présentation du suivi du gypaète barbu



La visite de la secrétaire d'État s'est poursuivie dans le vallon de Rosuel, en direction de **l'aire de gypaètes barbues** où niche actuellement un gypaète. Les agents du Parc national ont pu expliquer tout le **travail de suivi et de prévention** mené par le Parc, aux côtés de ses partenaires, dont les domaines skiables, pour la protection de cette **espèce encore très fragile**, menacée par le dérangement et les risques de percussion.

Réintroduit dans les Alpes au milieu des années 1980, le gypaète barbu est aujourd'hui bien implanté dans le Parc national de la Vanoise, qui fait figure de « nurserie des Alpes » avec pas moins de **sept couples reproducteurs** installés. Un oiseau emblématique, à l'envergure impressionnante, qui fait partie du patrimoine du Parc et attire de nombreux visiteurs.

